

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 14 avril 2025, à compter de 20:01 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions sur l'ordre du jour
- 4- Adoption et suivi du procès-verbal
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 février 2024
 - 4.2 Séance ordinaire du 18 mars 2024
 - 4.3 Séance ordinaire du 15 avril 2024
 - 4.4 Séance ordinaire du 8 mai 2024
 - 4.5 Séance ordinaire du 13 mai 2024
- 5- Administration
 - 5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil
 - 5.2 Vacances estivales de l'hôtel de ville
 - 5.3 Autorisation pour obtention de soumissions pour l'acquisition et l'installation de caméras sur nos bâtiments
 - 5.4 Défi Pissenlits 2025
 - 5.5 Bélanger Sauvé – Renouvellement 2025 de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet
 - 5.6 Programme d'infrastructures pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Résolution du conseil entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale
 - 5.7 Programme des cadets de la Sûreté du Québec 2025
 - 5.8 Croix-Rouge – Autorisation pour la contribution de l'entente de services aux personnes sinistrés - Mai 2025 à avril 2026 – 494.34\$
 - 5.9 Club optimiste – Demande de contribution financière
 - 5.10 Sacristie - Entente avec le Centre de services scolaire des Samares
- 6- Travaux publics
- 7- Sécurité publique et civile
 - 7.1 Autorisation pour embauche de 4 nouveaux pompiers
 - 7.2 Autorisation pour nouvelle formule de répartition des coûts pour la formation des nouveaux candidats
 - 7.3 Dépôt de la déclaration DSI – 2003 au Ministère de la Sécurité publique

- 7.4 Services de la Sûreté du Québec 2025 – Autorisation pour émettre les paiements – 279 950\$
- 7.5 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #10 pour construction de la nouvelle caserne – 177 380.58\$ tx inc. (PRACIM)
- 8- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Mars 2025
- 8.2 Demande de subvention – FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - écocentre
- 8.3 Demande de subvention – Programme d'aide financière visant l'optimisation des écocentres québécois
- 8.4 Dépôt – Déclaration des prélèvements d'eau 2024
- 8.5 Nomination d'officiers municipaux relatif aux règlements #615-2019, #627-2019 et #639-2020 concernant les animaux – Employés #61-0015 et #61-0004
- 8.6 Demande d'autorisation pour nouveaux noms de rues – Les avenues Régent, Ratelle, Jayden, Manu, Mavrick et la rue Alycia
- 8.7 Avenues Régent et Ratelle - Mandater un représentant municipal pour signer l'entente de construction des nouvelles rues
- 8.8 Lot 5 962 959 – Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour prise en charge du chemin de colonisation
- 8.9 Lot 5 962 815 – Autorisation pour changement de numéro civique
- 8.10 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 3 événements
- 8.11 Stratzer Conseils inc. – Autorisation de paiement #3 pour « Étude de faisabilité du regroupement d'écocentre – Ste-Béatrix / Ste-Marcelline / St-Alphonse » - 7120.63\$ tx inc.
- 8.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #687-2025 - Remplaçant le règlement #659-2022 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité
- 9- Culture et loisirs
- 9.1 Embauche au poste de coordonnateur à la culture et aux communications – Employé #70-0060
- 9.2 Embauche au poste de préposé à l'entretien général – Employé #70-0047
- 9.3 FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie – Demande de prolongation - Phase 2 Bibliothèque
- 9.4 Meubles JC Perreault inc - Autorisation de paiement pour mobilier dans la cuisine au pavillon (FRR-2) – 8 871.41\$ tx inc.
- 9.5 Indik inc. – Autorisation pour octroi du mandat pour le nouveau revêtement du terrain de tennis à 34 779.94\$ tx inc (FRR-2)
- 9.6 Indik inc. - Autorisation du paiement #1 pour dépôt de 50% du revêtement du terrain de tennis – 17 389.97\$ tx inc. (FRR-2)
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

80-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Période de questions sur l'ordre du jour

4- Adoption et suivi du procès-verbal

4.1 Séance ordinaire du 19 février 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024;

81-04-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 février 2024.

ADOPTÉE

4.2 Séance ordinaire du 18 mars 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024;

82-04-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.

ADOPTÉE

4.3 Séance ordinaire du 15 avril 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024;

83-04-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024.

ADOPTÉE

4.4 Séance ordinaire du 8 mai 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024;

84-04-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 mai 2024.

ADOPTÉE

4.5 Séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024;

85-04-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

ADOPTÉE

5- Administration

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

86-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'avril.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	553 961.27 \$
Prélèvements automatiques	60 750.63 \$
Salaires	65 221.04 \$
Chèques à émettre	114 438.81 \$
TOTAL	794 371.75 \$

ADOPTÉE

5.2 Vacances estivales de l'hôtel de ville

87-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la fermeture de l'hôtel de ville et de la voirie pour les vacances estivales du 19 juillet au 3 août 2025 inclusivement.

QUE des employés soient « de garde » pendant cette période advenant que des urgences surviennent.

ADOPTÉE

5.3 Autorisation pour obtention de soumissions pour l'acquisition et l'installation de caméras sur nos bâtiments

88-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller chercher des soumissions de gré à gré auprès de *Sécur 24* en vue de voir à faire l'acquisition, de moderniser ou de remplacer certains appareils et à voir à l'installation d'un système de caméra sur nos bâtiments municipaux, soit : l'hôtel-de-ville, le garage, les 3 aqueducs, les 2 postes de pompage, l'étangs aérés, l'ancienne caserne, le pavillon et la patinoire, la nouvelle caserne et le chalet du parc Alain Rainville.

ADOPTÉE

5.4 Défi Pissenlits 2025

89-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix participe au Défi Pissenlits 2025 et d'inviter les citoyens à faire de même, en retardant la tonte du gazon d'environ 2 à 3 semaines afin d'offrir nectar et pollen aux abeilles grâce aux pissenlits naturellement présents dans les pelouses.

ADOPTÉE

5.5 Bélangier Sauvé – Renouvellement 2025 de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélangier Sauvé de Joliette ;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 4 février 2025, valide pour toute l'année 2025 ;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du code municipal et la pratique établie entre l'ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

90-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 4 février 2025 pour un montant de 200,00\$ par mois et ce, du 1er janvier au 31 décembre 2025, déboursés et taxes en sus.

ADOPTÉE

5.6 Programme d'infrastructures pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Résolution du conseil entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)*;

CONSIDÉRANT QUE les projets de réfection de : portes et fenêtres au premier étage de l'hôtel de ville, fenêtres au deuxième étage de l'hôtel de ville et au garage municipal, fabrication d'un toit et réfection de l'escalier de secours à l'hôtel de ville, l'achat et installation de thermopompes à l'hôtel de ville et l'achat et installation du réservoir de propane et des aérothermes au garage municipal ont été complétés, le tout pour une somme totalisant 124 348.29 \$ avant taxes.

91-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

ADOPTÉE

5.7 Programme des cadets de la Sûreté du Québec 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite requérir au service des cadets de la sûreté du Québec lors de nos événements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie a confirmé par résolution l'acceptation du programme des cadets de la sûreté du Québec 2025 à raison de quatre (4) cadets pour la MRC de Matawinie pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix et Sainte-Marcelline-de-Kildare se partageront les services de deux (2) cadets à raison de 400 heures travaillées au coût de 12 800 \$ réparti à 33% chacune;

92-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de deux (2) cadets à raison de 400 heures chacun, partagé entre les trois municipalités, selon les dispositions de l'entente, soit un montant de 4 266.67 \$ pour chaque municipalité.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

ADOPTÉE

5.8 Croix-Rouge – Autorisation pour la contribution de l'entente de services aux personnes sinistrés - Mai 2025 à avril 2026 – 494.34\$

93-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter

l'avis de contribution pour l'entente de services aux sinistrés pour la période de mai 2025 à avril 2026 pour une contribution de 494.34\$.

ADOPTÉE

5.9 Club optimiste – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT la soirée musicale organisée aux profits du département de la pédiatrie de la *Fondation pour la santé du nord de Lanaudière*.

94-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une contribution au montant de 500\$ au *Club optimiste de Sainte-Béatrix*.

ADOPTÉE

5.10 Sacristie - Entente avec le Centre de services scolaire des Samares

CONSIDÉRANT les besoins en espaces du *Centre de services scolaire des Samares* relativement à la capacité d'accueil de l'école *Panet* qui est insuffisante;

CONSIDÉRANT que deux (2) classes de maternelles doivent être relocalisées dans un autre local jusqu'en 2029;

CONSIDÉRANT que la sacristie est disponible et tout indiquée pour recevoir rapidement lesdites classes;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de mettre gracieusement à leur disposition ces locaux, en contre-partie du paiement du chauffage et de l'électricité au prorata de la superficie utilisée.

95-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Béatrix le *Protocole d'entente pour l'utilisation de locaux (sacristie)* avec le *Centre de service scolaire des Samares*.

QUE l'entente soit effective du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

S/O

7- Sécurité publique et civile

7.1 Autorisation pour embauche de 4 nouveaux pompiers

96-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Kenny Comtois, Michel Morin, Jimmy Desnommé et Laurie Champagne comme nouveaux pompiers.

ADOPTÉE

7.2 Autorisation pour nouvelle formule de répartition des coûts pour la formation des nouveaux candidats

CONSIDÉRANT l'embauche de quatre nouveaux pompiers, soit Kenny Comtois, Michel Morin, Jimmy Desnommé et Laurie Champagne;

CONSIDÉRANT QUE certaines recrues doivent recevoir une formation pour intervenir sur un incendie;

CONSIDÉRANT QU'une entente de formation à l'interne sera signée avec les candidats concernés et constitue à payer pour les frais de formation après un laps de temps à l'emploi de la municipalité.

97-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de l'entente de formation avec les candidats concernés.

ADOPTÉE

7.3 Dépôt de la déclaration DSI – 2003 au Ministère de la Sécurité publique

98-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt de la directrice générale et greffière-trésorière en ce qui a trait à la déclaration DSI 2003 pour l'année 2024 au Ministère de la Sécurité publique et mentionne que le directeur incendie l'a transmise dans les délais au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

7.4 Services de la Sûreté du Québec 2025 – Autorisation pour émettre les paiements – 279 950\$

99-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les deux paiements au Ministère de la Sécurité publique payables le 30 juin et le 31 octobre 2025 pour un total de 279 950 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE

7.5 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #10 pour construction de la nouvelle caserne – 177 380.58\$ tx inc. (PRACIM)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte #10 d'HBA Architecte.

100-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #10 à Construction Marc Arbour au montant de 177 380.58 \$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Mars 2025

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées mars 2025.

8.2 Demande de subvention – FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - écocentre

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Alphonse-Rodriguez ont une entente concernant le service de l'écocentre;

ATTENDU QU'une étude de faisabilité de l'optimisation de l'Écocentre dans le cadre du regroupement intermunicipal a été réalisée;

ATTENDU QUE suite à cette étude, les trois municipalités souhaitent poursuivre et renforcer le regroupement intermunicipal visant à offrir un service d'écocentre amélioré, optimisé et bonifié;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

101-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le Conseil **AUTORISE** la directrice générale et greffière-trésorière à faire le dépôt du projet **D'OPTIMISATION DE L'ÉCOCENTRE REGROUPÉ** dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie des municipalités;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

8.3 Demande de subvention – Programme d'aide financière visant l'optimisation des écocentres québécois

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Alphonse-Rodriguez ont une entente concernant le service de l'écocentre;

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation des écocentres québécois*, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

102-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le Conseil **AUTORISE** la directrice générale et greffière-trésorière à faire le dépôt du projet **D'OPTIMISATION DE L'ÉCOCENTRE REGROUPE** dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

8.4 Dépôt – Déclaration des prélèvements d'eau 2024

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose la déclaration des prélèvements d'eau 2024.

8.5 Nomination d'officiers municipaux relatif aux règlements #615-2019, #627-2019 et #639-2020 concernant les animaux – Employés #61-0015 et #61-0004

103-04-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par de le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Angèle Poëti ainsi que monsieur Martin Bédard comme officier municipaux responsables de l'application des règlements #615-2019, #627-2019 et le règlement #639-2020 concernant les animaux, et ce tant qu'ils sont à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE

8.6 Demande d'autorisation pour nouveaux noms de rues – Les avenues Régent, Ratelle, Jayden, Manu, Mavrick et la rue Alycia

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de noms de rues déposée par *Les entreprises Ratelle* pour le développement du secteur d'Ailleboust datée du 21 mars 2025.

104-04-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de nouveaux noms de rues suivant : avenue Régent, avenue Ratelle, avenue Jayden, avenue Manu, avenue Mavrick et la rue Alycia. Ces rues privées sont situées sur le lot 6 533 398.

QUE la Commission de la Toponymie du Québec en soit tenue informée.

ADOPTÉE

8.7 Avenues Régent et Ratelle - Mandater un représentant municipal pour signer l'entente de construction des nouvelles rues

CONSIDÉRANT QUE nous avons précédemment reçu les plans projets pour le lotissement des lots 6 327 132 et 6 533 398

CONSIDÉRANT la résolution #314-11-24

CONSIDÉRANT QUE les avenues Régent et Ratelle sont prêtes à être construites;

105-04-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de que les démarches pour enclencher le processus de conformité à nos règlements peut débuter.

QUE soit autorisée la directrice générale à signer l'entente de construction des nouvelles rues lorsque celles-ci seront conformes à nos exigences règlementaires

ADOPTÉE

8.8 Lot 5 962 959 – Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour prise en charge du chemin de colonisation

CONSIDÉRANT QUE la rue localisée sur le lot 5 962 959 appartient au MTMD et que la municipalité souhaite se porter acquéreur.

106-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande officielle au MTMD relativement à la prise en charge du chemin de colonisation situé sur le lot 5 962 959.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner suite à cette demande.

ADOPTÉE

8.9 Lot 5 962 815 – Autorisation pour changement de numéro civique

CONSIDÉRANT QUE l'adresse actuelle de la propriété des demandeurs est le 105, rang Saint-Vincent, et qu'il est impossible d'accéder à la propriété par le rang Saint-Vincent;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont accès par l'entrée charretière du 60, rang Pic-Dur et que les demandeurs aimeraient que l'adresse de leur propriété soit sur le rang Pic-Dur, car c'est la seule façon d'y accéder.

CONSIDÉRANT QUE si un véhicule d'urgence devait se rendre à la propriété, il serait difficile de trouver l'endroit avec une adresse civique sur le rang Saint-Vincent.

107-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement du numéro civique 105, rang Saint-Vincent, pour le remplacer par le 56, rang Pic-Dur. La municipalité se chargera d'informer les principales instances de ce changement.

ADOPTÉE

La conseillère Édith Loyer quitte la séance.

8.10 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 3 événements

La conseillère Édith Loyer se retire de toute prise de décision dans ce dossier considérant un intérêt direct, potentiel ou apparent portant sur le sujet et confirme ne pas avoir participé aux délibérations.

Le maire confirme que le quorum est maintenu.

CONSIDÉRANT QUE trois événements attirant plusieurs personnes auront lieu prochainement ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite pour permettre la présence de véhicules récréatifs sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE les vidanges des réservoirs septiques des véhicules devront être faites ;

108-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présence de véhicules récréatifs pour ces dates : le Rodéo du 30 mai au 1 juin et du 11 et 12 juillet et le Festival Hors Route du 1 au 3 août 2025 et d'obliger la présence de camions vidangeurs sur le site, à chacune de ces dates, pour effectuer les vidanges des véhicules récréatifs afin qu'il n'y ait aucun déversement ailleurs.

ADOPTÉE

La conseillère Édith Loyer réintègre la séance.

8.11 Stratzer Conseils inc. – Autorisation de paiement #3 pour « Étude de faisabilité du regroupement d'écocentre – Ste-Béatrix / Ste-Marcelline / St-Alphonse » - 7120.63\$ tx inc.

109-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #3 à Stratzer au montant de 7 120,63 \$ pour l'étude de faisabilité du regroupement des opérations de l'écocentre – Ste-Béatrix / Ste-Marcelline / St-Alphonse.

QUE ce montant soit refacturé pour être réparti en 3 parts égales, tel qu'entendu au début de ce partenariat.

ADOPTÉE

8.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #687-2025 - Remplaçant le règlement #659-2022 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la vitesse du rang Saint-Joseph pour qu'elle soit à 50 km/h (de l'intersection Jasmine jusqu'à l'intersection Jolimont)

CONSIDÉRANT QUE la vitesse du rang St-Joseph demeurera à 30 km/h (de l'intersection St-Louis à l'intersection Jasmine);

110-04-25

Le conseiller M. Denis Ayotte donne avis de motion et dépose le projet de règlement #687-2025 - Remplaçant le règlement #659-2022 visant à délimiter la limite de vitesse sur les chemins de la municipalité

ADOPTÉE

9- Culture et loisirs

9.1 Embauche au poste de coordonnateur à la culture et aux communications – Employé #70-0060

111-04-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de M. Olivier Picard au poste de coordonnateur à la culture et aux communications.

ADOPTÉE

9.2 Embauche au poste de préposé à l'entretien général – Employé #70-0047

112-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Mme Mélissa Labrosse au poste de préposé à l'entretien général.

ADOPTÉE

9.3 FRR volet 2 - Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie – Demande de prolongation - Phase 2 Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE notre projet de réfection de la bibliothèque Phase 2 a été accepté dans le cadre du FRR volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE des délais doivent être respectés sans quoi des montants pourraient être perdus ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas à l'abri des délais de fournisseurs qui pourraient nuire à nos projets ;

113-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2025 pour notre projet CORVSTB-R25-01 de réfection de la bibliothèque phase 2 dans le cadre du FRR Volet 2 – Soutien aux projets structurants contribuant à l'amélioration des milieux de vie en Matawinie.

ADOPTÉE

9.4 Meubles JC Perreault inc - Autorisation de paiement pour mobilier dans la cuisine au pavillon (FRR-2) – 8 871.41\$ tx inc.

114-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à *Meubles JC Perreault inc.* au montant de 8 871,41 \$ taxes incluses pour le mobilier de la cuisine du pavillon, le tout est subventionné par le FRR Volet 2.

ADOPTÉE

9.5 Indik inc. – Autorisation pour octroi du mandat pour le nouveau revêtement du terrain de tennis à 34 779.94\$ tx inc (FRR-2)

115-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour le nouveau revêtement du terrain de tennis à *Indik inc.* au montant de 34 779,94 \$ taxes incluses dans le cadre du projet de réfection du terrain de tennis subventionné par le FRR Volet 2.

ADOPTÉE

9.6 Indik inc. - Autorisation du paiement #1 pour dépôt de 50% du revêtement du terrain de tennis – 17 389.97\$ tx inc. (FRR-2)

116-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50% de la facture à *Indik inc.* représentant un montant de 17 389,97 \$ taxes incluses pour le nouveau revêtement du terrain de tennis, le tout est subventionné par le FRR Volet 2.

ADOPTÉE

10-Varia

Aucun point.

11-Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

12-Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

117-04-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h22.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière